Compte-rendu du CTL du 8 juin 2022

Bilan du télétravail en 2021

Au plan national, le taux d'équipement en ordinateurs portables est passé de 20 % en 2019 à 86 % en décembre 2021.

Nous constatons que dans le département de Meurthe et Moselle, plus on est haut dans la hiérarchie, plus on télétravaille.

La proportion de télétravailleurs se traduit ainsi :

A+ : 63 %
A : 73 %
B : 59 %
C : 47 %

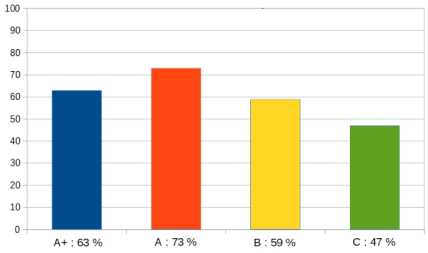

et la répartition des jours de télétravail est la suivante :

0,5 - 1 jour : 44 %
1,5 - 2 jours : 33 %
2,5 - 3 jours : 16 %
4 jours : 1 %
5 jours : 6 %

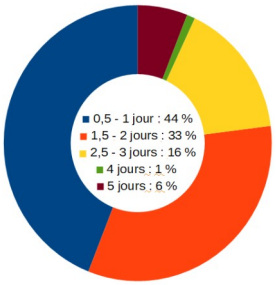

La Direction 54 s'auto-félicite car il n'y a pas eu de recours pour refus de télétravail. Ceci témoigne, d'après elle, de la qualité de la concertation menée par les chefs de service avec leurs collaborateurs.

Vos élus **FO DGFiP 54** sont intervenus pour indiquer que de nombreux agents se voient refuser des journées de télétravail, et le fait qu'ils ne fassent pas de recours ne veut en aucun cas dire qu'ils sont satisfaits.

Tableau de bord de veille sociale 2021

Pour **FO DGFiP 54**, le tableau de bord de veille sociale 2021 met en évidence une fois de plus une situation déficitaire des effectifs.

En effet, 23 emplois sont non pourvus dans le département quand dans le même temps les collègues n'arrivent pas à faire leur travail correctement dans de bonnes conditions.

Cela se traduit par un écrêtement d'horaires variables de près de 2400 heures en 2021 ! De plus, on constate que plus de 4100 jours ont été déposés sur des comptes épargne temps.

25 fiches de signalement, dont 12 pour menaces verbales, sont remontées au CHSCT.

Vos représentants **FO DGFiP 54** s'étonnent que seulement 3 fiches ont fait l'objet d'un signalement auprès du procureur de la République.

La Direction dit se préoccuper des résultats du tableau de bord de veille sociale. Mais dans les faits, on constate que les mêmes observations sont faites tous les ans !

Observatoire interne 2022

A grands renforts de messages adressés aux agents et à leurs chefs de services, la Direction a incité les collègues à participer à l'enquête de l'observatoire interne du Ministère.

Rappelons que les résultats des derniers observatoires internes des ministères économiques et financiers sonnent avec constance comme un désaveu flagrant des orientations prises.

Le rythme du changement au sein de la DGFiP semble ainsi trop rapide à 56% des personnels et 63% de ces derniers jugent que la DGFiP évolue globalement dans le mauvais sens !!!

Dans ce contexte, il n'est guère surprenant que les agents de la DGFIP ne se soient pas précipités pour répondre à une enquête dont les résultats ne serviront finalement qu'à prendre la température, sans volonté de s'attaquer aux causes réelles du mal être au travail.

Les agents attendent des actions concrètes : plus de salaires, plus de promotions, plus d'effectifs, des applications informatiques qui fonctionnent, l'arrêt des restructurations et des suppressions d'emplois...

Plan de continuité d'activité

L'objectif du PCA est de mettre en œuvre une stratégie permettant aux agents de la DDFiP 54 de poursuivre leurs missions en cas de perturbations majeures et vise à limiter l'impact d'une interruption d'activité et à favoriser une reprise rapide de celle-ci.

Divers scénarios sont prévus (crues, attentats, mouvements sociaux, pandémie…)

Il aura fallu une pandémie mondiale pour que la DGFiP se penche sérieusement sur la question.

Questions diverses

● Plusieurs agents s'interrogent sur le nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics qui remplace la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics.
Le Directeur affirme que les agents ne pourront pas être mis en cause. Pour lui, ce nouveau système a pour but d'unifier la responsabilité entre le comptable et le gestionnaire public (le Directeur Général des Services d'une collectivité par exemple)

● Vos élus **FO DGFiP 54** ont interrogé la Direction concernant les 3 agents doubles lauréats des concours d'agent et de contrôleur. Ces derniers ont été dispensés de la scolarité d'agent et ont intégré les services de la DDFiP 54 le 16 mai… au lieu du 23 mai. En effet, ils auraient du bénéficier d'une semaine d'autorisation d'absence pour s'organiser (ils ont eu connaissance de leur affectation le 12 mai).
La Direction dit ne pas avoir été avertie de cette semaine d'AA et accepte que les 3 collègues concernés posent ces jours avant leur entrée à l'ENFiP de contrôleur.

● Les tables de pique-nique installées à la cité administrative ont été posées à droite du bâtiment Y.
Cependant, certains collègues souhaiteraient qu'elles soient à gauche, dans un endroit moins visible du public.
La Direction justifie son choix en précisant que ces tables sont destinées à tous les services de la cité et ont donc été placées de façon à être accessibles par le plus grand nombre d'agents.
Afin d'apaiser la situation, elle a décidé d'installer une nouvelle table de l'autre côté du bâtiment Y.

Vos représentants **FO DGFiP 54** :

Alexis TSCHENS
Jean-Louis SZATMARI